

Les fonds de concours, l'inauguration de la voie verte, le nouveau règlement de collecte, devenir assistant(e) maternel(le), les futurs équipements, la halte-garderie itinérante... ET DE NOMBREUSES INFOS À DÉCOUVRIR.



Aumont-en-Halatte, Barbery, Borest, Brasseuse, Chamant, Courteuil, Fleurines, Fontaine-Chaalis, Mont-l'Évêque, Montépilloy, Montlognon, Pontarmé, Raray, Rully, Senlis, Thiers-sur-Thève, Villers-Saint-Frambourg-Ognon

Photo : Thomas Wibaux

JANVIER 2025

Le journal de la CCSSO

ÉDITO



Viviane Tondellier
Maire de Rully
Vice-présidente en charge
de la communication et de
la mutualisation de la CCSSO

Madame, Monsieur,

À l'aube de cette nouvelle année, il est temps de faire le point sur les réalisations et les projets qui ont marqué notre territoire.

Notre communauté est un lieu de vie riche en diversité où chaque village, chaque quartier apporte son identité. Les initiatives locales, qu'elles soient culturelles, environnementales ou économiques, sont le reflet de notre engagement à construire un cadre de vie agréable et durable.

Les événements organisés tout au long de l'année – marchés, ateliers... – sont

des occasions de se rencontrer, de partager des moments conviviaux. Votre participation est importante, essentielle pour faire vivre notre communauté.

En 2025, nous continuerons à améliorer nos services, développer des projets. Faites-nous part de vos idées, de vos suggestions.

Je vous souhaite à toutes et à tous une très belle année 2025.

Bien chaleureusement.



Les fonds de concours : un outil de solidarité locale

Les fonds de concours attribués par la communauté de communes sont des aides financières destinées à soutenir des projets d'investissement portés par les communes. Ils ont été institués dans le cadre du Pacte fiscal et financier adopté en juin 2023 par le conseil communautaire. Ils expriment l'engagement de la communauté de communes à faire du territoire un espace de solidarité.

En parallèle, un fonds de concours spécifique a été créé pour financer les actions mises en œuvre par les maires dans leur lutte contre les déchets sauvages.

UN SOUTIEN IMPORTANT POUR L'INVESTISSEMENT DANS LES COMMUNES

Concrètement, les fonds de concours sont des subventions versées pour co-financer des projets de construction, de rénovation ou d'acquisition dans les domaines les plus variés : requalification d'une école, réparation du clocher d'une église, rénovation du cimetière, achat de matériel informatique, etc.

Les fonds de concours peuvent tout autant financer des actions très ambitieuses que des projets plus modestes qui ne pourraient pas bénéficier du soutien de financeurs traditionnels. Le dispositif se veut facilitateur et les critères d'éligibilité ont volontairement été conçus avec souplesse.

Toutes les communes du territoire peuvent solliciter l'octroi d'un ou de plusieurs fonds de concours en soumettant leur projet aux instances de l'intercommunalité.

UNE ENVELOPPE GÉNÉREUSE

Le Pacte fiscal et financier a arrêté un montant de 1,8 million d'euros pour chacun des deux exercices 2023 et 2024. Cette enveloppe est ventilée entre les communes à proportion de la population, avec un socle de 45 000 € pour les petits villages.

Depuis deux ans, 68 projets ont été financés par les fonds de concours de la communauté de communes.

RÉPARTITION MOYENNE DES FINANCEMENTS

Subventions État et autres collectivités

25,5%

Subvention CCSSO

21,5 %

Reste à charge commune

53 %

68

projets financés*

2 686 275

montant (en euros)
des subventions CCSSO*

Pour 2023 et 2024, les fonds de concours représentent une enveloppe annuelle de 1,8 million d'euros, répartie proportionnellement entre les 17 communes membres avec une aide minimale de 45 000 euros par commune.



Réfection de la chaussée rue vieille de Pont à Villers-Saint-Frambourg-Ognon.

* En 2023 et 2024



1



2



3

1 *Projection de la cour du nouveau conservatoire de Senlis.*

2 *Perspective aérienne du futur conservatoire de Senlis.*

3 *Détail du City Park de Pontarmé.*

QUELQUES EXEMPLES DE RÉALISATIONS CONCRÈTES

> Villers-Saint-Frambourg-Ognon

Grâce au soutien du fonds de concours, la commune a mené à bien plusieurs réalisations majeures : restauration du mur du jardin communal, installation d'un paratonnerre et d'un nouveau coq sur le clocher de l'église d'Ognon, ainsi que la réfection de la chaussée rue vieille de Pont. Ces initiatives améliorent le quotidien des habitants tout en valorisant le patrimoine local. Sur les 100 000 € alloués pour deux ans, 99 000 € ont été engagés.

> Senlis

En 2023, les fonds de concours ont permis de sécuriser les espaces piétons et de rénover la rue des Jardiniers, avec une enveloppe de 214 000 € et 240 000 €. En 2024, 940 000 € ont été attribués pour lancer les travaux du nouveau conservatoire de musique et de danse, installé dans l'ancien mess des officiers du quartier Ordener. Ce futur équipement pourra accueillir 600 élèves et offrir des conditions adaptées aux besoins du public et de l'équipe pédagogique. Sa livraison est prévue au second semestre 2026.

> Pontarmé

Les fonds de concours 2023-2024 ont permis au City Park de s'équiper de nouvelles installations, offrant aux habitants un espace modernisé et mieux adapté aux activités de loisirs. Ces aménagements contribuent à renforcer la convivialité pour tous, petits et grands. Sur les 68 000 € investis dans le projet, 34 000 € ont été financés grâce aux fonds de concours, soulignant l'importance de ce soutien pour la réalisation d'équipements au service de la communauté.

ÉVÉNEMENT

Inauguration de la voie verte « les Portes de Senlis »

Jeudi 10 octobre 2024, M. Guillaume Maréchal, président de la CCSSO, a eu l'honneur d'inaugurer la nouvelle voie verte aux côtés de M^{me} Nadège Lefebvre, présidente du Conseil départemental de l'Oise, de M^{me} Claude Dulamon, sous-préfète de Senlis, et de M. Olivier Paccaud, sénateur de l'Oise.



Ce nouvel aménagement représente une étape déterminante vers un territoire plus durable. En favorisant les mobilités douces, il renforce l'attractivité locale et crée un environnement accueillant, propice à l'implantation des entreprises.



Construisons un futur durable avec le PLPDMA !

Votre communauté de communes s'engage pour réduire les déchets avec son Programme Local de Prévention des Déchets Ménagers et Assimilés (PLPDMA), en accord avec la loi anti-gaspillage et économie circulaire du 10 février 2020. Objectif : réduire de 15 % les déchets par habitant d'ici 2030.

En novembre 2024, des ateliers participatifs ont réuni des acteurs locaux autour de cinq priorités : lutte contre le gaspillage alimentaire, gestion optimisée des biodéchets, allongement de la durée de vie des produits, consommation responsable et éco-exemplarité.

Ces échanges aboutiront à des « fiches actions » concrètes pour réduire les déchets de 36 kilogrammes par habitant d'ici 2030. Le programme sera soumis à consultation publique début 2025 avant validation en conseil communautaire.

Contribuez à cette démarche collective : votre avis compte !

**RÈGLEMENT DE COLLECTE**

Votre service modernisé

La communauté de communes Senlis Sud Oise a initié une refonte du service de collecte des déchets pour janvier 2025. Au programme : des changements pensés pour simplifier le quotidien et protéger l'environnement.

LE RÈGLEMENT DE COLLECTE, LA CLÉ D'UN SERVICE EFFICACE

Ce document, basé sur le Code général des collectivités territoriales, encadre la gestion des déchets, fixant les droits et devoirs des usagers pour garantir un service optimal.

QUELS SONT LES OBJECTIFS ?

- Assurer une propreté urbaine améliorée.
- Sensibiliser au tri et à la réduction des déchets.
- Prévenir les abus via des mesures de sanction.
- Protéger les agents de collecte avec des conditions adaptées.

TROIS NOUVEAUTÉS PRÉVUES EN 2025

- Une collecte des encombrants sur rendez-vous : un service pratique, disponible par téléphone ou en ligne.
- Un calendrier simplifié : les déchets verts seront collectés le lundi dans toutes les communes (hors Senlis extérieur).
- Des ajustements financiers : passage à la Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères (TEOM).

RENCONTRE

Le métier d'assistant(e) maternel(le)

Pour en savoir plus sur son métier, nous avons interrogé Marie-Pierre Martin, « assmat » à Senlis.

► QUELLE EST VOTRE FORMATION ?

J'ai suivi une formation obligatoire de 120 heures ainsi qu'un CAP Petite Enfance. J'ai également un brevet de secouriste. J'actualise mes connaissances en me formant régulièrement sur des thématiques proposées par le Relais Petite Enfance.

“

Cela rassure les parents d'être face à un professionnel. ”

Marie-Pierre Martin

► POURQUOI AVEZ-VOUS CHOISI CE MÉTIER ?

Quand j'étais petite et que l'on me demandait ce que je voulais faire, je répondais : « Être maman » ! Devenue maman et travaillant, j'ai eu du mal à faire garder mes enfants. C'est après mon troisième enfant que je suis devenue assistante maternelle. Ce que je voulais apporter : une facilité pour les parents, que les familles aient un accueil rassurant et une grande amplitude horaire.

► QU'APPRÉCIEZ-VOUS DANS VOTRE TRAVAIL ?

Les « petits clients » (rires) : le contact avec les enfants. On ne fait pas ce travail par dépit. Finalement j'exerce le métier que j'ai choisi en étant petite !

► SI VOUS AVIEZ UN CONSEIL À DONNER AUX PERSONNES QUI SOUHAITENT EXERCER CE MÉTIER...

C'est un vrai métier qui demande de la passion ! Ce travail à domicile est un choix familial car il implique sa propre famille au quotidien.



► Demandez l'enregistrement intégral de l'entretien à votre Relais Petite Enfance : 03 44 99 08 60 - rpe@ccsso.fr

ASSISTANT(E) MATERNEL(LLE), UN MÉTIER RECHERCHÉ SUR LE TERRITOIRE DE LA CCSSO !

Devenir assistant(e) maternel(le) implique d'obtenir un agrément. La formation est gratuite. Elle est organisée par les services du Département.

Intéressé(e) ? Contactez le Conseil départemental de l'Oise, 1 rue Cambry - 60024 Beauvais CEDEX ou le Relais Petite Enfance (RPE) de la CCSSO.

Découvrez la liste des assistants maternels agréés de votre territoire auprès de la CCSSO : ccsso.fr

Passport du civisme

VOTRE COMMUNAUTÉ DE COMMUNES EST ADHÉRENTE À L'ASSOCIATION **PASSPORT DU CIVISME** POUR TOUTES LES ÉCOLES DU TERRITOIRE.

De quoi s'agit-il ?

Le Passport du civisme est un livret associant pédagogie et jeux. Il s'adresse aux jeunes de nos communes de 8 à 18 ans.

Que contient ce passeport ?

Un parcours civique incitant à des actions collectives et individuelles. Par exemple : participer à une journée de nettoyage dans la nature, visiter un lieu de mémoire en famille, ou encore s'initier aux gestes des premiers secours.

Quel est l'objectif de ce guide ?

Dès l'école primaire, réaliser des actions en s'engageant concrètement dans la vie locale du territoire.

“

Le civisme n'est pas réservé aux adultes. Il est l'affaire de tous dès le plus jeune âge. ”

Guillaume Maréchal, président de la communauté de communes Senlis Sud Oise



PROJETS À L'ŒUVRE

Des nouvelles de votre centre aquatique



© Studio Cohen

Le mot de Véronique Ludmann, vice-présidente en charge des équipements communautaires de la CCSSO

Comme annoncé dans le premier numéro du journal de la CCSSO, l'intercommunalité détient la compétence en matière de construction, entretien et fonctionnement d'équipements culturels et sportifs d'intérêt communautaire. À ce titre, elle porte le projet de la construction et de la gestion du centre aquatique de la communauté de communes Senlis Sud Oise.

Ce projet ambitieux a nécessité une réflexion approfondie sur les choix stratégiques pour notre territoire. Hormis le choix architectural et la construction, il est nécessaire et indispensable de réfléchir dès la genèse du projet, à l'exploitation de l'équipement. Ce type d'équipement est structurellement déficitaire quel que soit son lieu d'implantation.

Un Assistant à Maîtrise d'Ouvrage (AMO) nous accompagne sur la définition précise des besoins, eu égard à notre public scolaire, à l'ensemble des habitants de notre territoire et aux associations sportives. Ce travail est désormais effectué et, à ce jour, nous pouvons vous annoncer que les négociations avec les groupements candidats – composés d'architectes, de constructeurs et de gestionnaires – pour la réalisation du centre aquatique seront engagées au printemps 2025.

L'équipement aquatique sera situé en lieu et place de l'actuelle piscine, au sein du complexe sportif Yves Carlier, à Senlis. Le complexe va répondre aux besoins actuels à savoir, pour vous les usagers : pouvoir fréquenter le centre aquatique en même

temps que l'apprentissage scolaire pour les enfants – des espaces de vestiaires et de sanitaires seront séparés de même que les espaces aquatiques.

L'amplitude des horaires d'ouverture sera adaptée au rythme de vie des habitants de notre territoire et des espaces aquatiques sont prévus pour satisfaire nos concitoyens, des plus jeunes aux plus âgés – un bassin 25 mètres et 6 lignes d'eau, un bassin d'apprentissage et une pataugeoire en intérieur, un bassin extérieur et une zone de jeu aquatique, à minima pour la saison estivale, sont prévus au programme. Des espaces « bien-être » ont été imaginés. Ils seront ajustés dans la phase de dialogue avec le groupement choisi pour la réalisation de notre centre aquatique.

“

L'amplitude des horaires d'ouverture sera adaptée au rythme de vie des habitants de notre territoire. ”

La piscine municipale actuelle restera ouverte au public et aux scolaires le plus longtemps possible durant les travaux. La période de fermeture indispensable qui se produira, à un moment donné, sera la plus courte possible et la moins impactante pour les utilisateurs. Tout sera mis en œuvre pour que l'absence de piscine soit la plus courte possible.

Je ne manquerai pas de revenir vers vous via le journal intercommunal pour vous informer des étapes suivantes et des choix effectués par vos élus de la communauté de communes.



© Studio Cohen



Nid'Éveil : votre future Maison d'Assistant(e)s Maternel(le)s à Chamant

Une Maison d'Assistant(e)s Maternel(le)s (MAM) est un lieu d'accueil regroupant plusieurs professionnels au sein d'un même espace. Il se situe entre accueil collectif et individuel. Votre communauté de communes a initié un projet ambitieux avec l'acquisition d'un terrain à Chamant.

AVANCEMENT DU PROJET ET COLLABORATION AVEC LE DÉPARTEMENT

Le projet de la MAM Nid'Éveil avance rapidement. Le permis de construire a été obtenu, les études techniques sont déjà effectuées. Les travaux devraient commencer au printemps. Une étroite collaboration a été mise en place avec le Conseil départemental de l'Oise pour l'obtention des agréments nécessaires. Cette coopération permet de garantir des conditions optimales pour les familles et les professionnels.

UN ENVIRONNEMENT SÉCURISÉ ET ADAPTÉ

L'association Nid'Éveil, qui regroupe actuellement quatre assistantes maternelles, est au cœur de ce projet. Les pro-

fessionnelles accueilleront jusqu'à seize jeunes enfants dans un cadre agréable et bienveillant. L'objectif : créer un environnement où les tout-petits peuvent s'épanouir.

CALENDRIER DES INSCRIPTIONS

Les inscriptions ne sont pas encore ouvertes. Elles seront gérées directement par l'association au premier semestre 2025. Les familles résidant sur le territoire de la CCSSO seront prioritaires.



Une projection de la MAM.



Territoires d'Industrie Sud Oise : soutenir et dynamiser l'industrie locale

Dans le cadre du programme national « France 2030 », l'État a renouvelé en 2023 le label « Territoires d'Industrie » de sept intercommunalités du sud de l'Oise.

UN LABEL POUR RENFORCER L'INDUSTRIE LOCALE

Depuis deux ans, ces territoires collaborent pour promouvoir le secteur industriel, essentiel à l'économie locale. Les partenaires sont : les communautés de communes Senlis Sud Oise, de l'Aire Cantilienne, des Pays d'Oise et d'Halatte, du Pays de Valois, du Liancourtis-La Vallée dorée, ainsi que la communauté d'agglomération Creil Sud Oise.

Grâce à ce label, nos territoires bénéficient d'un appui et d'un financement à hauteur de 2,5 millions d'euros.

LANCEMENT D'UNE NOUVELLE PHASE

En septembre 2024, un comité de pilotage s'est tenu pour mettre en place une nouvelle étape, en présence des présidents des intercommunalités, ainsi que de M^{me} Noura Kihal-Flegeau,

sous-préfète de Clermont, et de M. Patrick Rousselot, président du Groupement des Entreprises de la Région de Creil Sud Oise. Plusieurs priorités ont été décidées :

- Accompagner 42 entreprises sélectionnées via la mission « Rebond industriel ».
- Encourager la transition écologique et l'écosystème industriel local.
- Promouvoir les formations et les métiers industriels, notamment via la Semaine de l'Industrie.

Avec cette stratégie commune, le sud de l'Oise affirme son ambition de soutenir une industrie innovante, durable et compétitive.



ITINÉRANCE

Vous recherchez un mode de garde pour votre jeune enfant ?

La halte-garderie itinérante Les P'tits Cœurs accueille des enfants âgés de 4 mois à 4 ans dans un cadre bienveillant.

> Itinérance 4 jours par semaine, de 9 heures à 17 heures, près de chez vous.

> Équipe diplômée pour un accompagnement de qualité.



Nous sommes à votre disposition pour toute information : 06 30 49 01 98 ou halte.garderie@ccsso.fr



Les communes partenaires : Barbery, Fontaine-Chaalis, Pontarmé, Villers-Saint-Frambourg-Ognon

Communauté de communes
Senlis Sud Oise

30 avenue Eugène Gazeau
60300 Senlis
03 44 99 08 60
www.ccsso.fr

Directeur de la rédaction : Guillaume Maréchal

Directeur de la publication :
Guillaume Maréchal, 30 avenue Eugène Gazeau
60300 Senlis

Impression : Morault-ISL, Saint-Maximin
Réalisation : Page à Page
Crédits photos : © CCSO - D.R.

Espace France services itinérant : votre aide administrative de proximité



Bénéficiez d'un accompagnement personnalisé pour toutes vos démarches près de chez vous :

- > Service gratuit.
- > Accessible avec ou sans rendez-vous.

Pour toute question, contactez-nous au 06 33 52 79 99 ou par mail : franceservices@ccsso.fr

